

Date : Pessac. le 01 octobre 2020

Nouvelle offre de formation Lettre de cadrage

L'élaboration d'une offre de formation est un exercice aussi passionnant que délicat : il s'agit de répondre aux attentes de la société sans trahir l'identité de notre université. Il s'agit aussi de garder au cœur de nos missions la formation par la recherche. Il s'agit enfin de proposer une offre de formation adaptée aux moyens humains de notre université.

Principes généraux :

- Privilégier la qualité sur la quantité
- Redonner du temps aux enseignant·e·s
- Décloisonner les enseignements
- Proposer une offre de formation soutenable économiquement et qui ne soit pas insoutenable humainement
- Renforcer la formation par la recherche, tout en en identifiant les compétences professionnalisantes

L'objectif est de proposer une nouvelle offre de formation cohérente et humainement soutenable pour les équipes enseignantes et administratives, compatible avec les moyens dont disposent l'Université Bordeaux Montaigne et ses composantes. Trois axes fondamentaux constitueront les guides de la construction de la prochaine offre de formation :

- La prise en compte du potentiel enseignant titulaire disponible qui sera à mettre au regard des charges pédagogiques envisagées (Volume horaire Eq TD – tout compris : options, nombre de groupes etc.) avec deux objectifs principaux :
 - Rendre du temps aux enseignant·e·s
 - Dépressuriser les services administratifs et techniques
- La simplification indispensable de la structure générale des maquettes afin de :
 - Produire une offre plus lisible et plus facile à faire évoluer
 - Dépressuriser les services administratifs et techniques
- Le renforcement de la continuité entre les différents diplômes et niveaux au sein des départements et des composantes (Licences et Masters surtout) avec pour objectifs :
 - Prendre en compte les besoins de formation des étudiant·e·s aux différents niveaux
 - Améliorer la continuité des études
 - Permettre aux enseignant·e·s d'enseigner aux différents niveaux

1. Les Licences

Une offre allégée, lisible et équilibrée

Volume horaire étudiant (VHE)¹

Pour toutes les licences (hors licence Pro et double licence), le VHE sera de 1500 h tout compris, dont les UE de découverte, de préprofessionnalisation, de langues, et les éventuelles UE de stage (sans compter les heures de présence des étudiant·e·s dans les structures d'accueil). Il existe dans notre établissement des inégalités entre les formations dans le calcul de l'encadrement des stages ou des mémoires. Or, l'encadrement pédagogique (corrections de copies, de mémoires, suivi de stages) fait partie des missions des enseignant·e·s.

- ⇒ il est important que la période de stage ne soit pas un obstacle à l'organisation d'un semestre qui serait par ailleurs très lourd pour les étudiant·e·s.

Le VHE sera de 1800 heures pour les doubles licences.

Mieux équilibrer les années et les semestres

Dans les **filières non sélectives** au moins, il est fortement recommandé d'alléger la VHE en L1 pour lutter contre le décrochage et pour éviter la démultiplication des heures de TD qui pèse sur les équipes de formation.

A titre d'exemples, la répartition sur les 3 années peut prendre les deux formes suivantes, parmi d'autres :

L1 : 400 heures	L1 : 450 heures
L2 : 550 heures	L2 : 550 heures
L3 : 550 heures	L3 : 500 heures

Veiller à l'équilibre des semestres.

Veiller à l'équilibre entre CM et TD.

Seuils de création, de dédoublement et enseignements à choix

40 étudiant·e·s dans les groupes de TD sauf laboratoires de langues, informatiques ou équipements techniques particuliers

Ce seuil vaut pour les parcours types et pour tous les enseignements à choix/options (pas de parcours types possibles en dessous de 40 étudiant·e·s, triple en dessous de 80, etc...)

Éviter l'émiettement et la multiplication des UE (et ECUE)

La multiplication des UE et ECUE a eu pour conséquence une multiplication difficilement gérable des évaluations. Il est donc important de revenir à un nombre soutenable d'UE et ECUE à raison de :

¹ Le VHE (volume horaire étudiant) est le temps d'interaction avec un·e enseignant·e dont bénéficie l'étudiant·e d'une année de formation. Ce sont des heures de cours mais aussi des heures d'encadrement (de stage, de projet, de mémoire). La charge correspond au temps de travail que représente la formation pour les personnels (les bras nécessaires). Elle peut être disciplinaire et indiquer uniquement le poids de la formation sur les enseignant·e·s de la discipline. Elle peut comprendre tous les enseignements, y compris ceux assurés par des enseignant·e·s extérieur·e·s au département ainsi que les personnels de la DOSIP et les enseignements dispensés par d'autres établissements le cas échéant. Elle ne comprend pas le temps de travail dans les services supports. Les mutualisations permettent d'alléger la charge en conservant un même VHE. Elles alourdissent cependant le travail de gestion des formations (cette note est valable pour les licences comme pour les masters)

- maximum 6 UE par semestre tout compris
- maximum 12 ECUE par semestre

Il peut y en avoir moins. Il s'agit de ne proposer des ECUE que s'il est essentiel pour la formation de figer la structuration entre les différents enseignements au sein de l'UE. Il est tout à fait possible de prévoir plusieurs enseignements au sein d'une UE sans figer leur organisation.

Il est important de réduire le nombre d'épreuves en contrôle terminal. En contrôle terminal, une seule épreuve par UE est préconisée.

Mutualisations

Les mutualisations ont également engendré de nombreux problèmes de pédagogie, d'évaluation, et de gestion :

- pas de mutualisation entre spécialistes et non spécialistes
- en revanche, les enseignements pour non spécialistes peuvent être mutualisés.

Les ECTS

Ils doivent être liés au temps total de travail des étudiant·e·s.

Ils doivent être des multiples de 3 à l'échelle de l'UE, cela afin de permettre une meilleure visibilité de la structure de chaque formation et de faciliter les passerelles entre les formations.

Maille pédagogique pour les emplois du temps

Les réflexions sur la maille pédagogique monteront en intensité plus tard, au moment de la conception des emplois du temps, mais il est bon de les avoir à l'esprit pour certains aspects des maquettes que nous devons concevoir dès à présent. Il s'agit d'anticiper, dès l'élaboration pédagogique de nos enseignements, les problèmes de construction des emplois du temps et de logistique (limitation des locaux disponibles) :

- Afin d'optimiser l'occupation des locaux et des plages horaires, il faut éviter les demi-heures d'enseignements (pas de TD de 1h30 par exemple) et veiller à ne créer que des blocs d'enseignements en heures pleines ;
- Par ailleurs, il faudrait également intégrer tôt dans la réflexion l'allongement du créneau de positionnement de la pause méridienne afin de désengorger les lieux de restauration (par exemple prévoir une pause d'au moins une heure entre 11h30 et 14h30).

Exprimer l'ODF en termes de compétences

En attendant la construction d'un cahier des charges plus précis concernant l'approche par compétences, il est demandé aux équipes de formation de définir, pour chacune des UE, une ou plusieurs compétences, telles qu'elles sont énumérées dans l'arrêté licence.

En résumé et pour rappel, les étudiant·e·s doivent acquérir 4 types de compétences pendant leur parcours :

- 1° Des connaissances et des compétences disciplinaires (dans et hors de la discipline)
- 2° Des compétences linguistiques,
- 3° Des compétences transversales, : analyse, synthèse, expression écrite et orale, travail individuel et collectif, conduite de projets, repérage et exploitation des ressources documentaires, compétences numériques et de traitement de l'information et des données ;
- 4° Des compétences technologiques, préprofessionnelles et professionnelles.

Une offre ouverte

L'offre prévoira des passerelles et se déclinera en enseignements disciplinaires qui constituent le socle de chaque licence, auxquels s'ajouteront des enseignements de découverte, des langues vivantes pour les non spécialistes en langues, des enseignements transversaux, et des enseignements de spécialisation préprofessionnelle afin de permettre aux étudiant.e.s de personnaliser leur parcours.

➤ *Enseignements disciplinaires*

Ils regroupent les enseignements spécifiques de la discipline ainsi que d'éventuels enseignements connexes.

➤ *Enseignements de découverte*

L'objectif des UE découverte est de permettre à tous les étudiant.e.s de Licence, quelle que soit la discipline qu'elles/ils ont choisie, de pouvoir découvrir des domaines disciplinaires enseignés dans d'autres départements.

Pour la mise en œuvre de cette UE découverte :

- Chaque parcours de licence intègre 2 UE découverte,
- Chaque département concevra une ou plusieurs UE découverte qui ne seront ouvertes qu'aux étudiant.e.s des autres départements.

Les UE valident 3 ECTS chacune. Elles sont positionnées aux semestres 2 et 3. Elles sont de 24h équivalent TD et sont dispensées en cours magistraux (soit 16hCM).

L'objectif de ces UE étant la découverte, elles bénéficient d'une évaluation spécifique en ECI (c'est-à-dire sans session de rattrapage mais avec deuxième chance).

Afin que tous les étudiant.e.s de licence puissent suivre 2 enseignements en dehors de leur département, le dispositif nécessite une offre de réciprocité entre départements.

Exemple : le département X héberge une unique licence qui accueille 220 étudiant.e.s en L1 et 150 en L2. Il doit proposer des enseignements de découverte accessibles à un minimum de 370 étudiant.e.s. Pour augmenter les possibilités de choix pour les étudiants, il est souhaitable que les départements puissent proposer des enseignements accessibles au plus grand nombre d'étudiants possible.

➤ *Enseignements de préprofessionnalisation*

Ils comprennent 2 UE minimum qui sont affectées de 3 ECTS au moins et sont positionnées sur les semestres 4, 5 ou 6.

Ils peuvent prendre plusieurs formes – par exemple :

- UE « recherche »,
- UE « prépro MEEF »,
- UE « stage »,
- UE « terrain »,
- UE « sensibilisation à l'entrepreneuriat »,
- etc. (la liste est ouverte).

Les UE peuvent être transversales à plusieurs parcours ou formations.

➤ *Enseignements transversaux*

Ils comprennent d'une part les compétences numériques, compétences en recherche documentaire, le PPE et d'autre part les enseignements de langue vivante uniquement pour les non spécialistes.

Ces enseignements sont regroupés au sein d'un même UE dont les contenus sont définis au niveau de l'établissement.

Les enseignements de langue sont dispensés du semestre 3 au semestre 6.
Les autres enseignements sont dispensés du semestre 1 à 4.
L'UE portera 6 ECTS sur les semestres 3 et 4 et 3 ECTS sur les autres semestres (1,2,5,6).

2. Les Masters

Les formations de Master doivent répondre à des attentes scientifiques et sociales diverses et, parfois, contradictoires : développement de la recherche, maintien de domaines disciplinaires rares, besoins spécifiques du monde professionnel. Elles doivent donc pouvoir prendre des formes variées et certaines doivent être particulièrement soutenues lorsqu'elles sont innovantes et/ou participent de l'identité de notre établissement.

Comme pour le premier cycle, une offre allégée et plus lisible en master permettra à l'ensemble de la communauté universitaire de mieux assurer l'ensemble de ses fonctions. Enfin, l'université doit améliorer le nombre de places disponibles en second cycle afin d'assurer une plus grande continuité des études et renforcer sa visibilité dans ce cycle².

Une offre allégée, lisible et équilibrée

Volume horaire étudiant (VHE)

Le cadre national des diplômes des formations de 2014 a réaffirmé l'existence d'un seul diplôme national de master, sans distinction entre finalités recherche et professionnelle, soulignant aussi la vocation professionnelle de tous les masters.

Sans viser une stricte égalité horaire entre les masters - qui n'aurait pas de sens -, la construction de la nouvelle offre de formation offre l'opportunité de réduire les écarts de VHE que ne justifie aucune base légale et qui posent la question de l'image de nos masters³.

Le VHE, sur les deux ans, sera compris entre 350 et 650 heures.

Le volume peut être différent en M1 et M2.

Il est important de veiller à l'équilibre entre CM et TD.

Pour les masters accueillant des apprenti-e-s, le VHE doit être compatible avec les exigences de leur présence en entreprise. Pour faciliter leur mise en œuvre, certains masters peuvent être ouverts seulement aux étudiant-e-s en apprentissage.

² En 2019-2020 la proportion d'étudiant-e-s inscrit-e-s en licences (sur le total des inscrit-e-s en Licence et en Master, hors IUT et IJBA) était de 78% pour l'ensemble de l'UBM, 75% pour l'UFR humanités, 85% pour l'UFR Langues et 60% pour l'UFR STC.

³ L'offre de formation en deuxième cycle présente des disparités majeures, les VHE pouvant descendre en dessous de 300 heures ou atteindre plus de 800 heures, voire plus de 900 heures dans certains cas. En 2018-2019, le VHE moyen de nos masters était de 510 heures, la médiane de 470 heures (sur 76 parcours types). Des VHE très élevés sont parfois proposés à un très petit nombre d'étudiant-e-s sans qu'aucune mutualisation ne soit prévue alors que des formations dont le VHE est peu élevé et qui accueillent des promotions importantes offrent de nombreuses mutualisations. Il nous apparaît donc important de réduire ces disparités et de travailler dans le sens d'une plus grande équité dans l'allocation de l'offre de formation.

Seuils d'ouverture

Les indications de seuils posent les attentes minimales⁴.

Mention : 30 étudiant·e·s (sauf exception justifiée)

Parcours type en M1 : 15 étudiant·e·s

Parcours type en M2 : 10 étudiant·e·s

Aucun enseignement (séminaire, option, UE, ECUE, etc..) ne pourra être ouvert avec moins de 15 étudiant·e·s en M1, et moins de 10 étudiant·e·s en M2 (sauf quelques rares enseignements nécessitant des équipements ou des dispositifs spécifiques, et sauf quand il en ira de l'existence même d'une discipline ou de l'image de l'université).

Mutualisations

Les mutualisations sont un levier crucial permettant d'alléger la charge des formations sans diminuer le VHE. Elles permettent donc de proposer potentiellement plus de formations et plus de places dans ces formations. Elles seront quasi-incontournables entre parcours types au sein d'une même mention⁵. Elles pourront être mises en place entre deux niveaux d'un même parcours (sous la forme par exemple d'un séminaire annuel qui rassemblera chaque année les étudiant·e·s de M1 et les M2) ; elles pourront aussi être mises en place entre des mentions différentes, ou avec des établissements partenaires.

Les mutualisations devront être simples à mettre en œuvre et seront établies préférentiellement au niveau de l'UE. Elles feront l'objet d'une convention lorsqu'elles impliqueront des partenaires extérieurs.

Structure des enseignements

L'offre de formation est structurée en semestres et les semestres en UE.

Les UE pourront être déclinées en Élément Constitutifs d'UE (ECUE) si cela se justifie par des raisons pédagogiques. Comme pour les licences, tout ce qui peut simplifier la gestion et l'évolution des masters est bienvenu :

- 6 UE maximum par semestre
- 2 ECUE maximum par UE (les ECUE sont capitalisables)
- Chaque UE vaut au moins 3 ECTS. Les ECTS constituent des nombres entiers.

⁴ Pour 2019-2020, le nombre moyen d'étudiant·e·s inscrit·e·s en M1 (pour les 73 formations ayant accueilli des étudiant·e·s cette année-là) était de 19,8 étudiant·e·s, le nombre moyen d'étudiant·e·s inscrit·e·s en M2 (pour les 78 formations ayant accueilli des étudiant·e·s cette année-là) était de 20. Les disparités entre formations sont très importantes aux deux niveaux.

⁵ Selon l'article 16 (modifié en 2018) de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master : « Au sein d'une même mention, un master permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours types de formation ». [...]

« Lors de la procédure d'accréditation d'un établissement, le ministre chargé de l'enseignement supérieur veille à l'existence d'un socle commun aux différents parcours types d'une même mention défini en termes de compétences et garant d'une réelle cohérence pédagogique ».

Exprimer l'ODF en termes de compétences

En attendant la construction d'un cahier des charges plus précis concernant l'approche par compétences, il est demandé aux équipes de formation de définir, pour chacune des UE, une ou plusieurs compétences. Pour cela les fiches RNCP qui existent déjà peuvent servir de guide.

Une offre ouverte

Enseignements de langue

Les parcours types de master comporteront au moins une UE (ou un ECUE) de langue(s) étrangère(s) sanctionnée par des ECTS.

Compétences transversales

Poursuivant le travail entamé en Licence, les formations de deuxième cycle doivent insister sur les connaissances et les méthodologies du monde professionnel. Les parcours types de master comporteront au moins une UE (ou un ECUE) dédiée aux compétences transversales par niveau (M1 et M2). Ces enseignements pourront être proposés par l'équipe de formation ou reposer sur des enseignements dispensés dans d'autres formations, l'École Doctorale notamment, ou par des services communs de l'établissement (SCD, DSIN, DOSIP, etc.).

Séminaires d'ouverture

Chaque formation peut inscrire dans la maquette des séminaires d'ouverture qui seront alimentés par des enseignements disponibles dans l'offre de formation de l'établissement, dont la formation doctorale, ou par des activités de recherche proposées par les laboratoires rattachés à l'université (par exemple une UE de participation à la vie scientifique prévoyant le suivi de colloques ou de séminaires).

De la même façon, chaque formation peut prévoir dans les parcours types que certains des séminaires proposés soient ouverts à des étudiant-e-s d'autres formations, notamment de deuxième et de troisième cycles.

Stages et mémoires

La formation de master comprend obligatoirement :

- Une expérience en milieu professionnel sous forme d'alternance, de projets, de périodes de formation ou de stages. Une telle expérience professionnelle peut se dérouler dans une unité de recherche ou dans une UMR.
- Une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels⁶. Dans certains cas, les stages en milieu professionnel pourront donner lieu à la rédaction d'un mémoire de recherche.

Les heures de présence des étudiant-e-s dans les structures d'accueil ne sont pas comptabilisées dans le VHE. En revanche, le nombre de semaines prévues en stage devra être précisé dès la construction des maquettes.

⁶ Ces obligations figurent dans l'article 16 (modifié par Arrêté du 30 juillet 2018 - art. 4) de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Les stages et/ou mémoires doivent apparaître dans des UE/ECUE, être dotés d'ECTS et peuvent être assortis d'un volume horaire, correspondant aux heures d'encadrement collectif (par exemple pour former les étudiants à la recherche de stage ou pour expliquer les attendus du rapport de stage), qui compte alors dans le VHE.

Les membres de l'équipe de formation (parcours types) doivent participer à l'encadrement des stages, rapports et mémoires.

Aucune heure d'encadrement individuel (suivi d'un stage ou d'un mémoire) ne pourra être accordée. Un·e enseignant·e référent·e au sein de l'établissement de la formation doit encadrer l'étudiant·e en stage ; il lui appartient de proposer la définition des missions du /-de la stagiaire en lien avec l'organisme d'accueil le cas échéant. De la même façon, un·e enseignant·e référent·e au sein de l'établissement de la formation doit encadrer l'étudiant·e qui réalise un mémoire.

Signé

Lionel Larré
Président de l'Université Bordeaux Montaigne